

## **International Fireknife Competition SIVA AFI TAHITI - 2024**

Règlement intérieur "GROUPE"

Ouvert aux compétiteurs polynésiens et internationaux

Samedi 30 Novembre 2024

A l'hôtel InterContinental Tahiti Resort & Spa

Contact : sivaafitahiti@gmail.com

PACIFIC EVENT WORLD, sous la direction de Tumata Vairaaroa, est fière de vous présenter **SIVA AFI TAHITI**, une organisation dédiée à la promotion et au développement de la danse de feu en Polynésie. Nous accompagnons également les danseurs de feu qui souhaitent représenter la Polynésie française sur la scène internationale. Cette année marque un tournant majeur avec le lancement de la première édition de l'**International Fire Knife Competition SIVA AFI TAHITI 2024**.

Cette compétition de danse de couteaux de feu, ouverte à tous à partir de 5 ans, se tiendra le **samedi 30 novembre 2024** dans les magnifiques jardins de l'**InterContinental Tahiti Resort & Spa**. Les participants désireux de concourir au **SIVA AFI TAHITI 2024** doivent respecter scrupuleusement le règlement intérieur de l'événement.

Le **Championnat International de couteau de feu - Siva Afi Tahiti 2024** est accessible à tous, sans distinction de nationalité, pourvu que les participants répondent aux critères de sélection.

### **1. MODALITÉS D'INSCRIPTION et PRESTATION DES CANDIDATS :**

#### Éligibilité :

**Catégorie Groupe** : La catégorie Groupe est ouverte aux participants dès l'âge de 10 ans. Les groupes doivent être constitués d'au moins 3 personnes, sans limite supérieure au nombre de participants. Les groupes peuvent être formés de garçons, de filles ou de participants mixtes, et il n'y a pas de restrictions concernant les différences ou similitudes d'âge entre les membres.

- **Nationalité** : Les participants doivent être d'une même nationalité
- **Concours des Participants** : Les compétiteurs mineurs et majeurs peuvent concourir ensemble dans les catégories définies, sans distinction de sexe.
- **Participation Multiple** : Les compétiteurs inscrits en catégorie groupe peuvent également concourir en catégorie solo.
- **Utilisation des bâtons et des couteaux de feu autorisés** : Seuls les bâtons de feu et les couteaux de feu sont autorisés dans cette catégorie.
- **Bonus pour l'utilisation de couteaux de feu** : L'utilisation de vrais couteaux de feu lors de la performance est encouragée et permettra aux candidats d'obtenir des points supplémentaires.

- **Durée de la performance** : Chaque prestation doit durer entre 4 et 6 minutes.
- **Exigences de performance avec bâtons** : Tous les participants doivent présenter deux types de performances distinctes : d'abord avec un bâton ou couteau de feu, puis avec deux bâtons ou deux couteau de feu.
- **Nombre minimum de participants requis** : Pour que cette catégorie soit activée, il doit y avoir un minimum de 3 participants inscrits.
- **Frais d'Inscription** : 5 000 XPF.

#### Date Limite d'Inscription :

- **Inscription en Ligne** : Tous les participants doivent s'inscrire via le site officiel SIVA AFI TAHITI avant le 31 octobre 2024 à 00h00.
- **Formulaires de Règlement** : Les formulaires doivent être signés par les compétiteurs majeurs ou, pour les mineurs, par un tuteur légal, le jour même du tirage au sort de leur numéro de passage.

#### Réunion d'information obligatoire :

- Tous les concurrents doivent assister à la réunion d'orientation où il seront informés par email, lors de laquelle il sera notamment fait un rappel du règlement intérieur, des règles de sécurité et du déroulement de la soirée.

#### Enregistrement et accès à la compétition :

- Le jour J, les concurrents doivent se présenter au bureau d'inscription, situé à l'entrée du Motu Nui de l'Intercontinental, pour retirer leurs numéros et recevoir leurs laissez-passer pour l'événement avant de se rendre aux loges qui leur sont attribuées. Tous les horaires de rendez-vous pour chaque compétiteur seront envoyés par email.

#### Accès en coulisse :

- Seuls les compétiteurs sont autorisés dans les coulisses. Aucune autre personne n'est admise en coulisses, sauf avec une autorisation préalable de l'organisateur, auquel cas un PASS d'accès officiel sera délivré.

*Tous les concurrents doivent danser sur les batteurs percussionnistes de l'événement fournis. Seuls les lanceurs de couteaux approuvés par l'organisateur lanceront des couteaux aux concurrents (selon la demande et le besoin de chaque compétiteur).*

## **2. COUTEAUX DE FEU :**

- **Nombre et types de couteaux requis** : Chaque compétiteur doit posséder trois couteaux de danse pour participer à la compétition. Cela inclut un couteau unique, et deux couteaux "double", ainsi que des couteaux supplémentaires en cas de casse. Il est essentiel d'avoir ces équipements de rechange pour assurer la continuité de la performance en cas d'incident.
- **Matériaux des couteaux** : Tous les couteaux doivent être fabriqués en métal dur avec un manche en bois. Alternativement, le manche peut être en métal ou en bois, mais l'utilisation de métal dur est obligatoire pour prévenir les accidents potentiels et garantir la sécurité de tous les participants.
- **Dimensions des couteaux** : La longueur du couteau unique doit être d'au moins 37 pouces (93,98 cm). Cette mesure doit être prise depuis la pointe du crochet jusqu'à l'extrémité du manche.
- **Conception des crochets** : Les couteaux doivent être équipés de crochets suffisamment grands pour pouvoir s'accrocher entre eux, conformément aux critères de la compétition. Les crochets doivent également pouvoir se libérer dans toutes les directions lorsqu'ils sont connectés.
- **Poids des couteaux** : Le choix du poids des couteaux est laissé à la discrétion de chaque guerrier.
- **Interdiction de partager des couteaux** : Les compétiteurs ne sont pas autorisés à emprunter le couteau d'un autre guerrier pendant la compétition. Toute violation de cette règle peut entraîner la disqualification des deux compétiteurs concernés.
- **Conformité des couteaux** : Tout couteau ne respectant pas les normes spécifiées peut entraîner une pénalité de points ou la disqualification du participant par les juges
- **Préparation en cas d'incident de feu** : Chaque guerrier doit disposer d'une serviette humide (mais non trempée d'eau) pour éteindre le feu en cas d'urgence. Cela fait partie des mesures de sécurité obligatoires pour assurer la protection de tous les participants et du public.

### **Règlement des effets Spéciaux :**

Les guerriers ne sont pas autorisés à utiliser des effets spéciaux sans avoir préalablement consulté et obtenu l'approbation de l'organisatrice de l'événement. Les effets spéciaux non autorisés ainsi que l'assistance d'une autre personne ne seront pas pris en compte dans la prestation de la performance. Les points ne seront attribués qu'à partir du moment où l'artiste commence sa prestation, sans tenir compte des éléments externes ou des aides supplémentaires.

### 3. COSTUMES :

- **Lava-lava imprimé polynésien** : Tous les compétiteurs doivent obligatoirement porter un lava-lava imprimé de motifs polynésiens. Ce vêtement doit être ajusté de manière appropriée et coupé de façon modeste, reflétant le respect des traditions et des valeurs culturelles. Les costumes qui sont suggestifs, trop courts ou trop petits ne seront pas autorisés. L'approbation finale des costumes sera faite par le président du jury, ou par l'organisateur de l'événement.
- **Collier polynésien** : Les guerriers doivent porter un collier fabriqué à partir de matériaux authentiquement polynésiens, tels que des coquillages, des feuilles, des perles ou tout autre élément traditionnel. L'utilisation de matériaux étrangers est strictement interdite.
- **Peinture de guerre faciale** : L'application de peinture de guerre faciale est obligatoire pour tous les compétiteurs.
- **Pale (couronne de tête)** : Une "pale", ou couronne de tête, doit être portée par chaque compétiteur. Cette couronne, faite de feuilles, de fleurs, de coquillages, ou d'autres matériaux naturels polynésiens, est un élément obligatoire du costume.

*Ces exigences vestimentaires visent à honorer les traditions polynésiennes et à maintenir un haut niveau de respect culturel au sein de la compétition.*

### 4. CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- **Chorégraphie** : Évaluation de l'originalité et de la fluidité des mouvements, ainsi que de la synchronisation avec la musique et l'innovation dans les séquences de danse et l'utilisation du couteau de feu.
- **Maîtrise Technique** : Jugement sur la précision des mouvements, le contrôle et la compétence dans la manipulation du couteau de feu, ainsi que la complexité technique des figures exécutées.
- **Engagement** : Mesure de l'énergie déployée, du dynamisme de la performance et de la capacité à transmettre des émotions puissantes au public.
- **Expression Artistique** : Appréciation de la beauté globale de la prestation, y compris la qualité visuelle des mouvements et des costumes, et la manière dont ces éléments renforcent l'impact artistique.
- **Symbiose entre les Artistes** : Analyse de l'harmonie et de la coordination entre les membres du groupe, ainsi que de leur capacité à travailler ensemble de manière fluide et cohérente, tant dans les mouvements que dans l'expression artistique;



## **5. ADHESION AU REGLEMENT :**

### **Comportement des compétiteurs et esprit Sportif :**

- La consommation d'alcool ou de drogues est totalement interdite pour tous compétiteurs et accompagnateurs, du début jusqu'à la fin de la remise des prix. Fumer/vapoter est limité aux zones désignées.
- Les concurrents sont tenus de garder tout au long de la compétition ainsi qu'à l'annonce des résultats un comportement conforme à l'esprit sportif

### **Critères de Jugement et Esprit Sportif :**

- En cas d'égalité entre deux guerriers ou plus au sein d'une division, les scores du Président du Jury seront utilisés pour départager l'égalité.

## **6. VALIDATION DU RÈGLEMENT :**

En validant mon inscription à l'événement de danse de couteau de feu, je confirme avoir lu et compris les règles et règlements. Je m'engage à respecter les directives des organisateurs et suis conscient(e) des risques associés. Je comprends que des mesures correctives peuvent être appliquées en cas de non-respect des règles, et je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de dommages.

### **Responsabilité en Cas de Perte ou Dommages :**

- Je renonce à toute responsabilité de l'organisateur en ce qui concerne la perte ou les dommages à mes biens personnels ou à ceux de mon enfant, ainsi que toute blessure ou incident affectant mon enfant durant l'événement.

### **Responsabilité en Cas de Dommages Causés :**

- Je m'engage à assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporel ou matériel causé par moi-même ou par mon enfant au personnel de l'événement ou aux installations hôtes.

### **Autorisation pour l'Utilisation de Médias :**

- J'autorise l'organisateur ainsi que ses sponsors à utiliser et diffuser, sans frais, toutes les photos ou vidéos de moi-même ou de mon enfant prises durant l'événement, à des fins promotionnelles.

### **Assurance et Certification :**

- Je certifie que je dispose d'une assurance adéquate couvrant les risques liés à la pratique de la danse du feu et que cette assurance est valide pour la durée de l'événement.

### Conformité aux Normes de Sécurité :

- Je m'engage à respecter toutes les normes de sécurité en vigueur pour la danse de couteau de feu, y compris les équipements requis, les mesures de protection, et les procédures d'urgence.

### Engagement à la Conformité Éthique :

- Je m'engage à suivre les règles de conduite éthique et à maintenir un comportement respectueux envers les autres participants, les organisateurs, et le public durant l'événement.

### Engagement à l'Observation des Horaires :

- Je m'engage à respecter les horaires définis pour les répétitions, les performances, et toutes les autres activités liées à l'événement, ainsi qu'à informer les organisateurs en cas de changement ou de retard.

### Consentement à la Vérification :

- Je consens à la vérification de mon identité et de mes qualifications par les organisateurs, ainsi qu'à la conformité de mon équipement avec les normes de sécurité établies pour l'événement.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la compétition élaboré par l'organisateur et en accepte les termes sans réserve au moment de mon inscription.

Par ailleurs, je certifie que mon enfant (le cas échéant) est médicalement apte à participer à la danse du feu et ne présente aucune contre-indication à cette pratique.

